

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER POUR UNE ENTREPRISE DE PROTECTION DES NAVIRES EN MER

En application des articles L.612-9 et L.622-9 du code de la sécurité intérieure, un établissement dont l'activité principale correspond à une activité de sécurité privée doit être titulaire d'une autorisation d'exercer. Par ailleurs, les articles L.612-6 et L.622-6 de ce même code prévoient que nul ne peut exercer en qualité de dirigeant ou associé d'une entreprise de sécurité privée s'il n'est titulaire d'un agrément. La demande d'autorisation d'exercer est effectuée par le dirigeant de l'entreprise de protection privée des navires en mer à agréer.

Seules peuvent être titulaire d'une autorisation d'exercer les entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés en France, les sociétés établies dans un État membre de l'Union Européenne ou dans un État partie à l'Espace Économique Européen.

En vertu de l'article L.616-1, l'entreprise de protection privée des navires en mer ne bénéficiant pas à ce jour de la certification ISO 28000 peut obtenir une autorisation provisoire d'exercer pour une durée de 6 mois.

IMPORTANT : En application de l'article L.612-2 du code de la sécurité intérieure, l'activité de protection privée des navires en mer est incompatible avec toute autre activité, à l'exception du conseil et de la formation en matière de sécurité maritime.

► Je précise mon identité et mon adresse

(à remplir par le dirigeant ou le représentant légal de la personne morale dirigeante)

Mon identité :

Madame Monsieur

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : Ville : _____ Département : _____

Pays : _____

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

Courriel¹ : _____@_____._____

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

Je renseigne mon NUB :

Je suis déjà titulaire d'un agrément dirigeant délivré par le CNAPS et je précise mon NUB² :

____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Je ne suis pas titulaire d'un agrément dirigeant et je joins à la demande d'autorisation d'exercer de mon entreprise un dossier de demande d'agrément dirigeant à l'aide du formulaire téléchargeable depuis le site internet du CNAPS.

¹ Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

² Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur vos précédents titres délivrés par le CNAPS :

► J'identifie mon entreprise

(Siège social)

Dénomination sociale :

Forme juridique : _____

N° d'immatriculation SIRET : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/ (14 caractères)

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone: _____

Courriel³: _____ @ _____ . _____

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

► Je vérifie la liste des pièces à joindre à mon dossier

Pour l'entreprise de protection des navires

Un extrait original du registre du commerce et des sociétés ou son équivalent dans le pays où la société a son siège, datant de moins de trois mois.

Une copie des statuts à jour (à défaut, le procès-verbal portant nomination des mandataires sociaux).

Un justificatif de domiciliation (contrat de location ou titre de propriété).

Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.

La certification ISO 28000, ou le contrat d'engagement en vue de cette certification accompagnée de la description des normes et référentiel que l'entreprise à autoriser s'engage à mettre en œuvre (permettant uniquement d'obtenir une autorisation provisoire).

Pour la demande d'autorisation d'exercice, la certification ISO 28000 délivrée par un organisme certificateur accrédité.

Pour la demande d'autorisation provisoire, le contrat d'engagement en vue de la certification ISO 28000 conclu avec un organisme certificateur accrédité, accompagné de la description des normes et du référentiel que l'entreprise à autoriser s'engage à mettre en œuvre.

³ Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique.

La déclaration relative aux participations financières figurant à l'annexe 1 du présent formulaire.

Pour le(s) dirigeant(s) ou gérant

Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour les ressortissants d'un autre État que ceux identifiés ci-dessus, la copie d'un titre de séjour en cours de validité.

Pour les ressortissants étrangers, le document équivalent à une copie du bulletin numéro 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.

► Je remplis ma déclaration sur l'honneur et je signe ma demande

Je soussigné(e) Mme/M_____ déclare sur l'honneur respecter strictement l'incompatibilité suivante prescrite par le code de la sécurité intérieure.

- L'exercice de l'activité qui consiste à protéger, contre les menaces extérieures, des navires battant pavillon français, en application de l'article L. 5441-1 du code des transports est exclusif de toute autre activité, à l'exception du conseil et de la formation en matière de sûreté maritime ;

Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données à caractère personnel présentes à la fin du présent formulaire.

Je m'engage à fournir au CNAPS un dossier complet.

Fait à : _____

Le _____

Signature obligatoire du demandeur

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la Délégation Territoriale d'Ile-de-France à l'adresse suivante :

**CNAPS – Délégation territoriale Ile-de-France
CS 70002
93326 AUBERVILLIERS cedex**

ANNEXE 1 : DÉCLARATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

En application de l'article R 612-5 du code de la sécurité intérieure, je soussigné(e)

Mme/M _____ ,

dirigeant de la société susmentionnée atteste que (cochez la case correspondant à votre situation) :

la société précitée ne détient aucune participation financière dans une ou plusieurs société(s) tierce(s)

la société précitée détient une ou plusieurs participation(s) financière(s) dans une ou plusieurs société(s) tierce(s).

(Précisez le nom de la société, son activité et le pourcentage de parts sociales détenues)

Fait à _____

Le : _____

<i>Cachet de l'entreprise</i>

<i>Signature du dirigeant obligatoire</i>

LE CNAPS VOUS INFORME

DONNÉES PERSONNELLES

-

I. Responsable de la collecte des données personnelles :

Pour les informations collectées dans le cadre de l'utilisation des traitements mis en œuvre par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), et notamment des « Téléservices », le responsable du traitement des données personnelles est : le CNAPS, représenté par son Directeur.

II. Finalités des traitements et nature des données collectées :

Le CNAPS est susceptible de traiter tout ou partie des données recueillies via ses « Téléservices » ou des demandes de titres (dossiers papier) réceptionnées par la voie postale après transmission par les usagers candidats à des activités privées de sécurité.

Ces données sont destinées :

- à permettre l'instruction des demandes déposées par les personnes physiques ou morales en vue d'obtenir la délivrance ou le renouvellement des titres (cartes professionnelles, agréments et autorisations) permettant d'exercer des activités privées de sécurité ou d'accéder à une formation professionnelle aux métiers de la sécurité privée;
- à permettre aux utilisateurs de pouvoir suivre l'état d'avancement de l'instruction de leurs demandes en ligne ;
- à permettre à une personne désireuse de recourir à une société de sécurité ou d'employer des personnels de sécurité, de vérifier la validité des autorisations CNAPS.

En outre, le traitement « DRACAR NG », système d'information opérationnel interconnecté aux « Téléservices », est utilisé par le Conseil national des activités privées de sécurité dans le cadre de l'exercice de sa mission de police administrative (comprenant la délivrance, le renouvellement et le retrait des autorisations), prévue par les dispositions de l'article L. 632-1 du code de la sécurité intérieure, et afin d'assurer la gestion ainsi que le suivi des autorisations délivrées ou retirées. Il est également utilisé par l'établissement dans le cadre de l'exercice de sa mission disciplinaire, prévue par ces mêmes dispositions, afin de contrôler la régularité de l'exercice, par une personne physique ou une personne morale, d'activités privées de sécurité, en s'assurant notamment de la validité de leurs autorisations administratives.

En application des dispositions de l'article 6.1 e) du règlement général sur la protection des données (RGPD), ces traitements informatiques relèvent de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CNAPS en sa qualité d'organe de régulation et de contrôle des activités privées de sécurité.

Les données recueillies comprennent :

- Pour les personnes physiques : nom d'usage et de naissance, prénom, date de naissance, nationalité, situation familiale, adresse de résidence, numéro de téléphone, courriel.
- Pour les personnes morales : numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, coordonnées du représentant légal et adresse du siège social.

Le traitement « DRACAR NG » comprend, en sus des données précitées, les numéros des titres dont les intéressés, personnes physiques et personnes morales, sont détenteurs, ainsi que leur NUB (numéro d'identification interne des détenteurs de titres permettant l'exercice d'activités de sécurité).

III. Droits des utilisateurs :

Conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur, les utilisateurs des « Téléservices », ou les usagers des formulaires papier de demande de titre, disposent des droits suivants :

- Droit d'accès et de rectification ;
- Droit à la limitation du traitement des données confiées.

Si l'utilisateur souhaite savoir comment le CNAPS utilise ses données personnelles, ou faire valoir ses droits, il peut contacter le correspondant du délégué ministériel à la protection des données en joignant une copie de sa pièce d'identité :

- Par courriel, à cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr ;
- Par écrit, à l'adresse suivante : CNAPS, Délégué à la protection des données, BP 8 9999, CS 80023, 75 009 Paris.

En outre, ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données – Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Les utilisateurs peuvent également déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 - www.cnil.fr/fr/plaintes).

Pour plus d'informations sur ses droits, l'utilisateur peut aussi consulter le site internet de la CNIL (www.cnil.fr) .

IV. Destinataires des données personnelles :

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données mentionnées au point II sont les agents du CNAPS.

V. Durées de conservation des données :

Les données à caractère personnel collectées pour les finalités décrites ci-dessus sont conservées suivant les règles suivantes :

	Durées de conservation
Dossier d'autorisation préalable à la formation professionnelle	12 mois
Dossier d'autorisation provisoire d'exercice	12 mois
Première demande de carte professionnelle pour une activité de protection des navires	1 an et 6 mois
Dossier de demande de carte professionnelle : cas général	5 ans et 6 mois
Dossier d'autorisation d'exercer pour les personnes morales	conservés jusqu'à la cessation d'activité de la personne morale
Dossier d'autorisation d'exercice des prestataires de formation	5 ans et 6 mois
Dossier d'autorisation provisoire d'exercice des prestataires de formation	12 mois
Dossier sans suite ou dossier rejeté	2 ans
Dossier de recours	2 ans à compter de la clôture du contentieux